AVIS PUBLIC

VILLE DE MONTRÉAL

ORDONNANCE

Avis est donné que le comité exécutif, à sa séance du 1^{er} novembre 2017, a adopté les ordonnances suivantes :

Ordonnance émise afin de désigner le secteur « Plaza Saint-Hubert » aux fins de l'application du règlement (6)

Cette ordonnance adoptée en vertu du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal – Artère en chantier) (RCG 15-083) prévoit que ce règlement s'applique au secteur ci-haut décrit à partir du 16 novembre 2017, pour une période de 12 mois.

Ordonnance adoptée dans le cadre de la 42^e édition du championnat de football le Bol d'Or organisé et accueilli par le Collège André-Grasset (1973) inc. (8)

Cette ordonnance adoptée en vertu du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (16-065) permet l'utilisation des installations du Complexe sportif Claude-Robillard à titre gratuit les 17, 18 et 19 novembre 2017.

Ordonnance émise relativement aux tarifs du service Bixi (9)

Cette ordonnance, également adoptée en vertu du règlement 16-065, modifie l'article 61 de ce règlement afin d'y inclure une nouvelle promotion visant à offrir, pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2017, l'abonnement pour la saison 2018 au prix de 75 \$.

Toutes ces ordonnances entrent en vigueur en date de ce jour. Elles sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Elles peuvent également être consultées en tout temps sur le site internet de la Ville : ville.montreal.qc.ca/reglements.

Fait à Montréal, le 6 novembre 2017

Le greffier de la Ville, Yves Saindon, avocat